

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 décembre 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. AYACHE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. BROCHERIEUX

OBJET

DE LA DELIBERATION

OBJET DU RAPPORT - Caisse de Crédit Municipal de Dijon - Rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de l'établissement - Compte financier 2012 et budget 2013 - Information du Conseil Municipal

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles L.2121-29 du code général des collectivités territoriales et L.514-2 du code monétaire et financier, « le budget annuel de la caisse de crédit municipal ainsi que les budgets supplémentaires et le compte financier (...) sont transmis pour information au conseil municipal de la commune siège de la caisse » et « un rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de la caisse de Crédit Municipal est présenté par le maire devant le conseil municipal ».

Madame la Directrice Générale de la caisse de Crédit Municipal de Dijon m'a fait parvenir les éléments d'information qu'il m'appartient donc de vous présenter.

De son rapport de gestion, il ressort que l'exercice 2012 a été une année difficile en ce qui concerne l'activité de prêts à la consommation pour l'ensemble de la place bancaire. L'encours de prêts sur gage a, quant à lui, continué sa progression sous l'effet, en particulier, de l'augmentation du cours de l'or qui a atteint des niveaux historiquement élevés. L'élargissement des horaires d'ouverture des trois agences de la caisse de Crédit Municipal de Dijon a également contribué à la progression de cet encours. L'activité dépôts est en augmentation avec un déplacement de l'épargne des comptes à terme et des bons de caisse vers les livrets réglementés, principalement le livret A.

Parmi les faits marquants de l'année 2012, il faut noter la relocalisation des agences d'Orléans et de Dijon Forges, cette dernière ayant été installée place de la République à Dijon.

Par ailleurs, l'exercice 2012 a intégré des provisions exceptionnelles pour tenir compte des conséquences de la mise en œuvre du protocole d'adossement de la caisse de Crédit Municipal de Dijon avec les établissements de Bordeaux et Lyon.

Concernant les prêts accordés hors prêts sur gages, la production de l'exercice 2012, tout comme en 2011, affiche un recul de 9,6% en montant et de 23,6% en nombre de prêts mis en place. L'encours global baisse de 9,27% pour s'établir à 86 184 000 €.

Pour ce qui est des prêts sur gages, le nombre de prêts accordés en 2012 est resté très soutenu et stable par rapport à 2011. Le montant moyen des prêts a, quant à lui, progressé de 11,89 % en 2012 après 24,56% en 2011, pour s'établir à 706 € (effet de la revalorisation du quantum d'or). L'encours global des prêts sur gages a ainsi progressé de 19,64 % en 2012 après 11,12% en 2011.

Le Produit Net Bancaire s'établit, en recul de 19,5 %, à 6 692 000 € après 8 313 000 € en 2011, conséquence de la baisse des intérêts versés par la clientèle, et de l'accroissement des intérêts versés à la clientèle sur les produits d'épargne.

Les charges générales d'exploitation diminuent de 3,87 % sous l'effet conjugué du recul des charges de personnel et des autres frais généraux.

Le résultat d'exploitation et le résultat net sont négatifs à hauteur respectivement de 4 161 000 € et 4 416 000 € alors qu'ils étaient positifs en 2011 pour 334 000 € et 165 000 €. Le coefficient d'exploitation au 31 décembre 2012 s'élève à 116,67%.

Concernant les ratios prudentiels bancaires, le ratio de solvabilité européen, rapport entre les fonds propres et l'encours des prêts octroyés aux clients, qui doit être de 8%, s'élève, au 31 décembre 2012, à 58,91% (63,50% au 31/12/2011). Le coefficient de liquidité, qui mesure la capacité à faire face au risque de demande de remboursement à court terme et doit être supérieur à 100%, est de 404% (314% au 31/12/2011).

Le compte financier de l'année 2012 reprend les deux sections du budget.

- Section Exploitation

Elle présente les dépenses et les recettes de fonctionnement de l'exercice:

recettes:	11 185 472,44 €
dépenses:	14 026 184,00 €
résultat:	- 2 840 711,56 €

- Section Dotation

Elle présente les dépenses et les recettes d'investissement de l'exercice:

recettes:	3 318 605,27 €
dépenses:	2 010 614,92 €.

Figurent essentiellement à cette section des mouvements comptables consécutifs à la constatation ou à la reprise de dotations aux amortissements et provisions réalisés conformément aux règles de la comptabilité publique et aux règles prudentielles applicables à l'établissement financier.

Les dépenses réelles d'investissement se résument en l'acquisition de logiciels, de matériels informatiques et de mobiliers de bureau et la réalisation de travaux d'agencement destinés aux diverses agences (541 546,31 €).

Quant au budget primitif de l'année 2013, il a été soumis au Conseil d'Orientation et de Surveillance le 18 décembre 2012. Compte tenu du fait que le projet de rapprochement avec les caisses de Crédit Municipal de Bordeaux et de Lyon n'avait pas encore, à la date d'établissement du budget primitif 2013, fait l'objet d'une signature formalisée de protocole, ni d'un calendrier précis de mise en oeuvre, ce dernier intègre les recettes et les dépenses estimées pour une année entière.

Les crédits votés ont été les suivants :

- Section Exploitation

recettes:	10 958 800 €
dépenses:	10 958 800 €

- Section Dotation

recettes:	3 192 500 €
dépenses:	3 192 500 €.

S'agissant des recettes, le budget primitif 2013 intègre, outre le PNB relatif à la production de crédits (consommation, prêts sur gages, autres prêts), celui qui résulte des commissions (assureurs et partenaires) et des placements de trésorerie.

Concernant les dépenses, le budget primitif 2013 prévoit, en particulier, les crédits nécessaires à la finalisation du déploiement du progiciel bancaire, au renforcement de la sécurité des agences et au respect des réglementations en matière bancaire et relatives au contrôle interne.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la communication relative au compte financier 2012 et au budget 2013 ainsi qu'au rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de la Caisse de Crédit Municipal.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ